

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2021

VIII. Approbation de l'avenant à la convention du programme ARD CVL COSMETOSCIENCES

La Région Centre-Val de Loire a décidé de soutenir la poursuite et la transformation du programme de recherche développement COSMETOSCIENCES, ci-après-dénommé « Programme ARD CVL COSMETOSCIENCES (avenant en pièce jointe).

Le Conseil d'administration approuve l'avenant n°1 à la convention programme ARD CVL COSMETOSCIENCES.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	17
Membres représentés :	8
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	24
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	-

Il est à noter qu'au vu du dossier, la Région Centre-Val de Loire n'a pas souhaité prendre part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 16/12/2021

Le Président de l'Université



Éric BLOND

Présidente CAc		DGS			Rectorat	
VPCA		DRH			SAJ	
VPCR		DAF				
VPCFVU		Agent Comptable				
VP déléguée aux « Moyens »						



Avenant n° 1 à la convention cadre du Programme ARD CVL COSMETOSCIENCES

ENTRE

La Région Centre-Val de Loire, située 9, rue Saint-Pierre Lentin – CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission Permanente Régionale du 19 novembre 2021, **CPR n° 21.08.32.44**,

Ci-après dénommée « **la Région Centre-Val de Loire** »,

ET

L'Université d'Orléans, située Château de la Source Avenue du Parc Floral BP 6749, 45067 ORLEANS CEDEX 2, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N° SIRET 194508552 00016 - Code APE 8542Z, représentée par son Président, Monsieur Eric BLOND,

Ci-après dénommée « **le Porteur Coordinateur** »,

ET

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Etablissement public à caractère scientifique et technologique, ayant son siège au : 3, rue Michel Ange, 75016 – Paris cedex 16, N° SIRET 180 089 013 00197 Code APE 7219Z, représenté par son Président, Monsieur Antoine PETIT, lequel a délégué sa signature à Monsieur Ludovic HAMON, Délégué régional Centre-Limousin Poitou-Charentes, 3 E Avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLEANS CEDEX 2,

Ci-après dénommé « **le CNRS** »,

ET

L'Université de Tours, 60 rue du Plat d'étain, BP 12050, 37020 TOURS CEDEX 1, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel SIRET 193708005 000478 - Code APE 8542Z, représentée par son Président, Monsieur Arnaud GIACOMETTI,

Ci-après dénommée « **L'Université de Tours** »,

ET

L'association dénommée **LE STUDIUM®**, agence régionale de recherche et d'accueil international de chercheurs associés, agissant comme un institut d'études avancées sous la dénomination « LE STUDIUM Loire Valley Institute for Advanced Studies » association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social au 1, rue Dupanloup 45000, ORLEANS, N° SIRET 414 995 316 00034, Code APE 7219Z, représentée par Monsieur Yves-Michel GINOT, son Président,

Ci-après dénommée « **LE STUDIUM** »,

ET

L'association dénommée **COSMETIC VALLEY**, dont le siège est situé 1 place de la Cathédrale, 28000 Chartres, représentée par son Président, Monsieur Marc-Antoine JAMET, dûment autorisé par les statuts modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2011,

Ci-après dénommée « **COSMETIC VALLEY** »,

Ci-après collectivement dénommés, à l'exception de la Région Centre-Val de Loire et du Porteur Coordinateur, « Les Partenaires »,

Ci-après collectivement dénommés « Les Parties ».

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional et, s'il y a lieu, ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération DAP n° 21.02.04 du 2 juillet 2021 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

VU la délibération DAP n° 21.03.04 du 23 juillet 2021 approuvant le règlement financier ;

VU la délibération CPR n° 20.07.32.11 du 11 septembre 2020 et CPR n° 21.03.32.13 du 19 mars 2020,

VU la convention n° 2020 00141275 entre la Région, l'Université d'Orléans, le CNRS, l'Université de Tours, LE STUDIUM et Cosmetic Valley signée le 11 septembre 2020 et l'avenant n° 2020 00141275 entre la Région, l'Université d'Orléans, le CNRS, l'Université de Tours, l'INSERM, LE STUDIUM et Cosmetic Valley,

VU la demande de l'Université d'Orléans, Porteur Coordinateur du Programme ARD CVL COSMETOSCIENCES actualisée au 8 octobre 2021,

PREAMBULE

Attendu que lors de la Commission Permanente du 14 octobre 2019, la Région Centre-Val de Loire a validé le lancement d'un nouvel Appel à projets plaçant la démarche Ambition Recherche Développement dans une perspective de long terme sous la dénomination « Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire » (ARD CVL), pour permettre

de positionner au niveau national et international des pôles de recherche d'excellence, porteurs de développement socio-économique régional,

Attendu que les préalables de l'action transversale Dynamique Partenariale ont été réalisés (étude diagnostic et élaboration de préconisations conduisant à l'établissement d'une stratégie), qu'une stratégie et un plan d'actions pour sa mise en œuvre sur la période 2021-2026 ont été proposés, qu'une demande de financement complémentaire à cet égard sur une 1^{re} phase de déploiement sur 2022-2023 a été soumise,

La Région Centre-Val de Loire a décidé de soutenir la poursuite et la transformation du Programme de recherche et développement COSMETOSCIENCES, ci-après-dénommé « Programme ARD CVL COSMETOSCIENCES ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1

L'article 5 – BUDGET ET MODALITES DE FINANCEMENT - est modifié comme suit :

La Région Centre-Val de Loire-Val de Loire pourra engager sur la période 2020-2023 une subvention maximale de **4 639 100 €** au bénéfice du Programme ARD CVL COSMETOSCIENCES.

Les financements de la Région Centre-Val de Loire seront apportés selon les modalités définies dans les conventions de financement à intervenir entre les Parties.

Article 2

Les autres articles demeurent valables et inchangés.

Fait à Orléans, en autant d'exemplaires que nécessaire, le 19 novembre 2021,

Pour le Porteur Coordinateur, L'Université d'Orléans Le Président	Pour la Région, Pour le Président du Conseil régional, la Vice-présidente déléguée à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
Eric BLOND	Anne BESNIER

Pour l'Université de Tours, Le Président	Pour le CNRS, Le Délégué Régional
Arnaud GIACOMETTI	Ludovic HAMON

Pour LE STUDIUM, Le Président	Pour Cosmetic Valley, Le Président
Yves-Michel GINOT	Marc-Antoine JAMET

Les informations personnelles recueillies feront l'objet de traitements par la Région Centre-Val de Loire destinés à l'octroi et au traitement de l'aide que vous sollicitez dans le cadre de l'action subventionnée. Ces traitements ont pour base juridique l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les destinataires des données sont les services de la Région Centre Val de Loire, et le cas échéant, les partenaires mentionnés dans le cadre d'intervention de l'aide sollicitée. Les informations recueillies seront conservées par la Région Centre-Val de Loire pendant 10 ans à compter de la clôture de la subvention. A l'issue du délai de conservation, ces données seront susceptibles d'être archivées selon la réglementation en vigueur. En cas de refus de communication des données obligatoires, votre demande de subvention ne pourra être traitée. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour des motifs légitimes, de limitation des traitements vous concernant que vous pouvez exercer par courrier en vous adressant auprès du délégué à la protection des données de la Région Centre Val de Loire , contact.rgpd@centrevaleloire.fr ou 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1. Vous êtes informé de votre droit d'introduire toute réclamation auprès de la Commission Nationale de L'informatique et des Libertés (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07) ».